Image not found or type unknown

Succession compte bancaire

Par **Caro0217**, le **11/10/2019** à **13:42**

Bonjour

Notre père est décédé il y a 5 mois, il vivait à l'étranger, mais a travaillé en france, 3 de mes frères et soeurs sont nés en france ; à la retraite, avec ma mère il est parti vivre dans son pays.

Ils avaient encore un compte bancaire en france, et la banque nous demande de signer, tous les héritiers, l'attestation des héritiers, afin certainement de faire le partage entre frères et soeurs, ainsi que de transmettre quelques documents (acte de naissance, RIB, etc etc).

le problème qui se pose, c'est que 2 d'entres nous ne veulent rien entendre, ne veulent rien signer, car ils pensent que nous avons manigancé des choses dans leur dos, etc etc.

que peut-il se passer ? un conseiller de banque nous a dit que le compte allait être bloqué pendant 10 ans et qu'ensuite l'état se servirait. Est ce que les héritiers qui auront signé auront quand même leur part ou tout sera réellement bloqué ? la cellule succession de la banque va t'elle prendre les choses en main et contacter directement les 2 récalcitrants ? peut-être seront-ils plus ouverts si la demande vient d'un "organisme" plutôt que des frères et soeurs (d'ailleurs les 2 veulent voir les relevés bancaires de nos parents depuis 5 ans....!!!!)

Mais pourquoi notre maman n'a t'elle pas le droit sur ce compte, et de récupérer l'argent qui était dessus ? pour la plupart d'entre nous, c'était à elle que ça revenait, en cas de besoin lorsqu'elle irait en maison de retraite.

Merci d'avance de vos éclaircissements.

Par **santaklaus**, le **14/10/2019** à **19:10**

Bonjour,

1- Est ce que les héritiers qui auront signé auront quand même leur part ou tout sera réellement bloqué ? La somme sera bloquée en totalité et il n'y aura aucun partage en l'absence de tous les héritiers.

2- la cellule succession de la banque va t'elle prendre les choses en main et contacter directement les 2 récalcitrants ? Oui, mais il faut, téléphoner, prendre RV ou écrire au service

succession et leur expliquer votre situation.

SK

Par **Caro0217**, le **15/10/2019** à **10:55**

Merci beaucoup pour vos réponses. Nous allons faire un courrier explicatif à la cellule succession.
Amicalement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés